



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU



LES RETOURS TECHNIQUES ASSAINISSEMENT



- SDEA -

Mise en conformité de rejets d'eaux usées assimilées domestiques

Cas d'un restaurant sur le territoire du SDEA

Financé par :



Document rédigé par : Muriel TAUVERON (ASCOMADE)

Relecture par : Yves BURTSCHHELL (SDEA)

Novembre 2022



17 avenue Siffert - 25000 BESANÇON
Tél 03 81 83 58 23 - ascomade@ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE :

1. Démarche engagée au SDEA	3
2. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées	3

NB Avertissement

Les informations et propos retranscrits dans ce document n'engagent aucunement l'ASCOMADE.
Tous n'ont pu être vérifiés, consolidés ou certifiés.
Ils sont à lire avec prudence et recul, c'est un document de travail, non un document officiel.

RESSOURCES

► Pour plus d'informations sur la mise en œuvre d'une opération collective (réalisation de l'état des lieux, priorisation des entreprises, partenariats et subventions possibles, suivi des mises en conformité...etc), retrouvez le retour technique de l'opération collective de la Communauté de communes Terres Toulousaises :

- [Partie 1 : Étude préalable](#)
- [Partie 2 : Phase terrain et bilan de l'opération](#)

► Exemple d'une mise en conformité de rejets d'eaux usées non domestiques : [Cas d'une concession automobile sur Ardenne Métropole.](#)

► Pour en savoir plus sur les substances dangereuses en industrie, artisanat et dans les collectivités, [consultez le portail de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.](#)

CONTACTS

Yves BURTSCHHELL - SDEA yves.burtschell@sdea.fr
Muriel BOS - SDEA muriel.bos@sdea.fr

ÉTAPES-CLÉS

- 01/06/2018 : envoi d'un courrier d'information sur l'opération collective à l'entreprise
- 09/07/2018 : visite du SDEA
- 19/09/2019 : validation technique du séparateur à graisses
- 26/05/2021 : notification de la décision d'aides de l'AERM
- Septembre 2021 : validation des travaux par le SDEA

1. Démarche engagée au SDEA

Le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) est un syndicat regroupant 737 communes, qui intervient sur 3 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) au bénéfice de plus d'un million d'habitants.

Il mène depuis 1982 une véritable politique sur la gestion des raccordements non domestiques aux réseaux de collecte des eaux usées, afin de réduire l'impact des rejets sur le milieu naturel. Cette mission est assurée par la cellule « rejets industriels », qui compte 3 personnes à temps plein pour l'ensemble du périmètre SDEA, et a pour objectifs de :

- Maîtriser/optimiser l'interface « rejets industriels - épuration - milieu naturel » ;
- Responsabiliser les industries comme partie prenante d'une épuration performante à meilleur coût ;
- Décliner le principe de pollueur-payeur ;
- Développer une démarche partenariale au long cours.

L'activité porte à la fois sur le contrôle et le suivi des rejets industriels, la gestion curative des pollutions, mais aussi sur l'organisation de campagnes de recherche des rejets non domestiques et de vérifications de conformité.

Une opération collective (financée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse), menée sur le périmètre du Piémont de Barr (Alsace centrale), a permis d'enquêter 460 entreprises, dont 40 ont reçu des aides pour leur mise en conformité.

C'est dans ce contexte qu'un restaurant (entreprise de 4 salariés) a été contrôlé en 2018 et accompagné pour sa mise en conformité.

2. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées

Pour les diagnostics d'entreprises de la restauration, le SDEA vérifie principalement 2 éléments : la gestion des huiles alimentaires et la présence ou non d'un système de pré-traitement des graisses (conformément au règlement de service d'assainissement du SDEA).

Suite à l'enquête réalisée le 9 juillet 2018, le rapport a conclu à la non-conformité des rejets d'eaux usées car aucun dégraisseur n'était installé sur le site. Concernant la gestion des huiles alimentaires, le restaurant était conforme à la réglementation car il a pu présenter les bons d'élimination de ses huiles.

Les travaux de mise en conformité (3 semaines) ont été effectués durant l'été 2021.



TRAVAUX RÉALISÉS

- ▶ Mise en place d'un prétraitement (dégraisseur)
- ▶ Restructuration des réseaux internes pour séparer les eaux sanitaires des eaux grasses
- ▶ Coût : 11 072€ HT dont 6 644 € d'aides AE Rhin-Meuse



Installation du dégraisseur



Travaux de restructuration des réseaux internes (séparation des eaux sanitaires des eaux grasses)



Validation du SDEA